

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique**

**Session Automne 2011
Mercredi 9h30 – 12h30
Local : à déterminer**

**POL1000 groupe 30
PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS**

Professeurs : Julian Durazo-Herrmann
Bureau : local A-3790
Téléphone : 514-987-3000 poste 1432
Courriel : durazo.julian@uqam.ca
Disponibilités : Lundi de 12h30 à 14h et sur rendez-vous

Vincent Romani
Bureau : local A-3555
Téléphone : 514 987 3000 poste 7948
Courriel : romani.vincent@uqam.ca
Disponibilités : Mercredi de 14h30 à 17 h et sur rendez-vous

DESCRIPTION

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politique contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre aux étudiant(e)s d'acquérir les bases de la rigueur scientifique
- Développer une capacité analytique
- Apprendre à écrire avec précision
- Maîtriser quelques thèmes élémentaires de science politique
- Étendre leur culture politique générale

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance des professeurs et du programme, chaque cours sera composé d'un exposé d'un professeur ou conférencier invité. La participation orale est fortement encouragée. La lecture des textes fournis via MOODLE avant chaque séance est indispensable et obligatoire ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiantEs d'accéder à Moodle.

PROGRAMME

7 septembre 2011 Cours 1. Introduction Présentation du programme, des enseignants, entente d'évaluation, probité académique. Qu'est-ce que la politique ? Ontologie et épistémologie
14 septembre 2011 Cours 2. L'État , par Julián Durazo-Herrmann
21 septembre 2011 Cours 3. Des sociétés et une science politique sans État ? par Vincent Romani
28 septembre 2011 Cours 4. Participation et décentralisation : un regard franco-canadien , par Caroline Patsias
5 octobre 2011 Cours 5. Répression policière et cas montréalais , par Francis Dupuis-Deri
12 octobre 2011 Cours 6. Politisation et analyse électorale , par Allison Harrell
19 octobre 2011 Cours 7. Régimes politiques , par Julián Durazo_Herrmann
2 novembre 2011 Cours 8. Transitions politiques , par Julián Durazo-Herrmann
9 novembre 2011 Cours 9. Mur de Berlin et enjeux du post-communisme en Europe orientale , par Tania Gosselin
16 novembre 2011 Cours 10. Religion et politique aux Etats-Unis , par Frédérick Gagnon,
23 novembre 2011 Cours 11. La communication politique , par Isabelle Gusse
30 novembre 2011 Cours 12. Que reste-t-il du « miracle » sud-africain ? par Dan O'Meara
7 décembre 2011 Cours 13. Révoltes et violence politique dans le Monde arabe , par Vincent Romani
14 décembre 2011 Cours 14. Film et/ou conférencier extérieur, débat

PROPOSITION D'ÉVALUATION

L'évaluation du cours comprend deux courts essais (cinq pages maximum chacun) que demanderont aux étudiants d'explorer les liens entre les différentes lectures faites à ce jour à partir d'une question d'actualité. L'examen final, à répondre à la maison, testera les connaissances des étudiants sur l'ensemble du cours à partir de questions concrètes ainsi que d'un court essai. Des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance.

- | | |
|--|-----|
| 1. Premier essai, dû le 5 octobre 2011 | 25% |
| 2. Deuxième essai, dû le 23 novembre 2011 | 35% |
| 3. Examen final maison, dû le 14 décembre 2011 | 40% |

Tous les éléments de l'évaluation doivent être remis à la date indiquée. Une pénalité de cinq points par jour de retard sera imposée aux travaux en retard, sauf sur présentation d'une attestation médicale valable. Aucun travail ne sera accepté après cinq jours, fins de semaine incluses.

CRITÈRES DE CORRECTION

Fond :

Recherche de sources scientifiques

Capacité d'analyse

Capacité de synthèse

Structure de l'argumentation

Capacité critique sur le sujet et sur les sources

Capacité à mettre en évidence des relations et comparaisons entre questionnements et cas, auteurs et travaux.

Forme :

Respect des normes de présentation

Usage de citations pertinentes et ciblées

Mention conforme des sources utilisées

Clarté de l'expression écrite

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT ET DE L'EMPLOI DES SITES WEB

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire ».

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- **recopie sans guillemets** des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la **source exacte** de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de **textes paraphrasés**.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.